DLP29-8-88036557

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

®

Avertissements agricoles

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

EDITION
ARBO. VITI.




RÉGION
RHÔNE-ALPES

ABONNEMENT ANNUEL : 115 F
RÉGISSEUR RECETTES D.R.A.F.

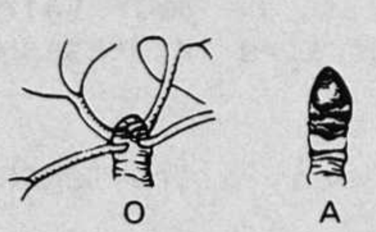
55, rue Mazenod - 69426 LYON CÉDEX 03 - ☎ 78.95.48.48

3 Mars 1987 — N° de série continue 330 — Bulletin n° 3

Psylle du poirier : emploi du DNOC possible jusqu'au débourrement
Cloque du pêcher : au redoux, contaminations possibles en moyenne Vallée du Rhône
Information au sujet de l'emploi du diflubenzuron

## PSYLLE DU POIRIER

Si vous n'avez pas encore traité une application à base de DNOC devra être effectuée dès que les conditions climatiques seront favorables (2 jours consécutifs avec des températures maximales supérieures à 10° C).





O A — Bourgeon d'hiver. B — Début de gonflement. C C3 — Gonflement apparent.

Les colorants nitrés (DNOC) peuvent être utilisés jusqu'au stade C du poirier

## CLOQUE DU PECHER

L'évolution des bourgeons a été ralentie par le froid. Depuis le 25 Février, les températures maximales sont remontées, de ce fait, surveillez l'évolution des bourgeons à bois terminaux et intervenez dès que la "pointe verte" est visible à la loupe (début de la période de sensibilité).

En moyenne Vallée du Rhône, sur les variétés à débourrement précoce, la protection est à renouveler le plus tôt possible.

## TEIGNE DES FLEURS DU CERISIER

Deux possibilités pour lutter contre ce parasite :

- durant le repos végétatif (stade A) à l'aide de colorants nitrés à la dose de 600 g de DNOC/hl
- au gonflement des bourgeons (stade B) au moyen d'oléoparathions à raison de 20 g de ma/hl





A — Bourgeon d'hiver. B — Bourgeon gonflé. C — Boutons visibles.

Au-delà du stade C, quel que soit le produit employé, les traitements sont inefficaces.

**Information destinée aux producteurs de fruits à pépins en vue d'exportations vers l'Amérique du Nord**

L'utilisation du diflubenzuron (DIMILIN) est à éviter dans les vergers dont la production est destinée à l'exportation vers les pays d'Amérique du Nord.
La législation phytosanitaire Américaine exige l'absence de résidus dans les fruits.



Imprimerie de la Région RHÔNE-ALPES - Directeur Gérant : R. GIREAU - Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

P567

# V I G N E

## DESHERBAGE DE LA VIGNE

Dans de nombreux vignobles de notre région on rencontre de plus en plus de problèmes de désherbage avec le développement des dicotylédones résistantes aux triazines (Séneçon, Epilobe, Amarante, Morelle noire, Erigéron du Canada, Laiteron, Chénopode blanc, Renouée persicaire) et avec la multiplication des graminées estivales (Panics, Sétaires, Digitaires).

Dans ces situations à problème, l'application d'un herbicide à base de simazine en fin d'hiver n'est plus suffisante.

### 1 - Lutte contre les dicotylédones résistantes aux triazines

Plusieurs types de produits peuvent être utilisés :

→ les herbicides contenant du diuron

Le diuron a une bonne efficacité sur toutes les dicotylédones résistantes (sauf sur Renouée persicaire) mais il est peu persistant et il peut être phytotoxique pour la vigne. En sol filtrant ou peu profond il faut réduire la dose d'emploi et recourir au fractionnement. Le diuron s'emploi généralement en association avec d'autres matières actives (simazine, terbuthylazine et nombreux herbicides de post-levée.) Certains mélanges sont prêts à l'emploi :

Pour sol propre : VEGEPRON DS, PERAL VIGNE, FENICAN

Pour sol enherbé : CLAIRSOL 85, CLAIRON

2 techniques d'application sont possibles :

. **Application unique** :

Intéressant uniquement sur un sol profond et non filtrant en présence des dicotylédones suivantes : Séneçon, Chénopode, Erigéron, Epilobe, Laiteron. Dans ce cas, on peut faire une application unique de diuron mais comme il est peu rémanent il peut être intéressant de retarder l'application (pour prolonger l'efficacité) :

Si le sol est enherbé, traitez juste avant le débourrement.

Si le sol est propre, traitez plus tard, jusqu'en Mai, en dirigeant bien le traitement pour ne rien projeter sur la vigne.

Remarque : il faut aussi que le diuron descende jusqu'aux racines des mauvaises herbes et il faut pour cela qu'il tombe 30 à 50 mm de pluie après le traitement.

. **Apport fractionné** :

Le fractionnement du traitement est nécessaire dans les sols filtrants ou peu profonds (risque de phytotoxicité) ou dans les vignes envahies par les amarantes ou les morelles noires.

Dans ces cas, on fera 2 applications à dose réduite : la première en prédébourrement de la vigne, la deuxième en fonction du réenherbement, au plus tard à la nouaison. Pour le deuxième épandage il faudra employer un appareil adapté pour éviter les projections sur la vigne.

→ Les autres herbicides

D'autres familles de produits existent, notamment :

- le RADIAN qui est intéressant uniquement sur Séneçon, Amarante et Epilobe
- le PREFIX et le SURFASSOL G qui sont des produits coûteux (plus de 3000 F/ha) mais qui sont efficaces sur toutes les dicotylédones résistantes (parfois insuffisants sur Erigeron) ainsi que sur la Prêle. Ils sont les seuls à contrôler parfaitement la Renouée persicaire.

### 2 - Lutte contre les graminées estivales (Panics, Sétaire, Digitaire)

Si ce problème existe dans vos vignes vous devez intervenir en prélevée avec un des produits suivants :

- un herbicide à base de diuron en apport simple ou mieux, en apport fractionné
- du RADIAN ou du CARATOPE (efficace également sur amarante)

Après la levée des graminées on peut encore intervenir en rattrapage avec un anti-graminées spécifique (FERVINAL, FUSILADE X 2, TARGA). Il faut ajouter de l'huile au produit et traiter au stade 3 à 5 feuilles des graminées par temps poussant.